2022

PROGRAMME DE FORMATION

Side Quest

Document remis au stagiaire avant son inscription
(Article L 6353-8 du Code du Travail)

Les ressources et contenus de la formation sont régulièrement mises à jour. La date du programme correspond également à la date de dernière mise à jour de la formation. V2 04/2022

side quest

Huissier de justice : Constater un préjudice écologique : épisode 2

Objectifs (professionnels)

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- ✔ Approfondir les connaissances issues du niveau 1
- ✔ Connaître les différents types de pollution des sols et leurs sources
- ✔ Apprendre la réglementation applicable en matière de gestion des déchets
- ✔ Connaître les sanctions administratives et les bases de la responsabilité environnementale
- ✔ Comprendre les enjeux liés aux cessations d'activité et à la cession de site
- ✔ Identifier les principales jurisprudences en matières de droit de l'environnement
- ✔ Être en mesure de procéder à des prélèvements simples sur le terrain
- ✔ Comprendre le rôle des acteurs intervenants en matière de préjudices écologiques

Public

Le public concerné est : les huissiers de justice.

Pré-requis

Les conditions d'accès sont :

- Pré-requis : Etre huissier de justice, avoir suivi le niveau 1 de la formation
- Niveau exigé : NA

Durée

Cette formation se déroulera en 12 heures sur 2 jours.

Horaires :

Dates : 12 & 13 mai 2022, Annecy

Tarif

Cette formation est dispensée pour un coût de 1000 euros HT soit 1 200 euros TTC (taux de tva 20%).

Modalités et délais d'accès

L'inscription est réputée acquise lorsque : le paiement est effectué et la convention signée

Les délais d'accès à l'action sont : du 12 au 13 mai en présentiel

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Méthodes et outils pédagogiques

Décrire ici les méthodes que vous employez pour transmettre votre savoir aux stagiaires

Méthodes pédagogiques : méthodes magistrales et démonstratives, à travers des conférences, des études de cas et des ateliers pratiques, animations et ressources complémentaires.

Supports pédagogiques : support pédagogique plus accès aux vidéos en replay.

Prise en compte du handicap :

Possibilité d'aménager la prise en charge pour prendre en compte les situations de handicap. Sur demande, au préalable de la formation.

Contacter le référent handicap : thibault@side-quest.io

Eléments matériels de la formation

Salle de formation : Hotel Le Pélican, Annecy Rétroprojecteurs, places assises, connexion WIFI, accessibilité PMR.

Equipements divers mis à disposition : *Connexion Wifi*

Équipements devant être amenés par l'apprenant : *De quoi prendre des notes : ordinateur ou papier.*

Compétences des formateurs

Formation assurée par Fanny Vellin, avocate (Voir CV), Pierre Sautour, expert écologue (voir CV), Sébastien Mabile, avocat (Voir CV)

CV disponibles sur la page d'inscription et remis aux apprenants avant signature de la convention.

side quest

Programme :

JOUR 1 - 12 mai : 6h

08h : Accueil des participants

09h30 : Introduction

10h-12h30 : Module 1 : De la pollution des sous-sols

Intervenants : Fanny Vellin, avocate et Pierre Sautour, expert écologue

-Les différents types de pollution et leurs sources

-Legislation de lutte contre les pollutions, risques et nuisances

-Ouverture sur les contrôles existants et les perspective de l'huissier

12h30-14h : Déjeuner

14h-16h : Module 2, partie 1 : Pollutions industrielles : traitement de déchets et dépollution

Intervenants : Fanny Vellin, avocate et Pierre Sautour, expert écologue

-Enjeux liés aux cessations d'activité

-Enjeux liés aux traitements des déchets

-Perspectives sur la place de l'Huissier

16h-16h30 : Pause café

16h30-18h : Module 2, partie 2 :

-Enjeux liés aux sites et sols pollués

-Enjeux liés à la responsabilité

-Enjeu dans les cessions de sites pollués

JOUR 2 - 13 mai : 6h

A partir de 07h : petit-déjeuner

08h30-10h30: Droit de l'environnement les 50 jurisprudences à connaître

Intervenant : Sébastien Mabile, avocat

10h45-11h20 : Module3 : Actualité réglementaire en matière de pollution des sols

11h20-13h : Appréhender les techniques de prélèvement

13h-14h : Appréhender les techniques des prélèvements

14h-17h : Atelier de terrain

Intervenant : Pierre Sautour, expert écologue

-Maîtriser les points déterminants à relever lors des constatations
-Application sur le terrain autour d'un cas pratique

Suivi et évaluation

Exécution de l'action

Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action sont :

feuilles de présence émargées par les stagiaires et le formateur

Modalités d'évaluation des résultats (ou d'acquisition des compétences)

Les moyens mis en place pour déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels précisés dans les objectifs sont :

- QCM unique en fin de formation
- Attestation de formation